

## EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE PALAIS DES CONGRES – LE KURSAAL DE DUNKERQUE

---

Séance du Comité de Direction N° 2 du 04 février 2026

### PROCÈS-VERBAL

**Titulaires présents** : Marjorie ELOY — Martine ARLABOSSE (arrivée à 10h50) - Delphine MARSCHAL – Jean BODART — Gaëlle SERGENT– Paul-Edouard WAQUET – Jacqueline GABANT

**Suppléants présents** : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER – Rémy BECUWE – Eric BERTON

**Excusés** : Christine GILLOOTS (donne pouvoir à Marjorie ELOY) - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Jean BODART) – Eric DUBOIS - Sony CLINQUART - Jean-Edouard CARDIN

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

---

Madame Marjorie ELOY, présidente, accueille les membres du Comité de Direction et procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Présidente ouvre la séance à 10h40 et rappelle l'ordre du jour du Comité de Direction de l'EPIC OTCC de Dunkerque.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité sans observation.

La Présidente présente les différentes délibérations.

Séance du Comité de Direction N° 2 du 04 février 2026

---

## DELIBERATION N° 1

### Budget Prévisionnel 2026 de l'OTCC (budget principal)

Madame la Présidente présente aux membres du Comité de Direction le budget prévisionnel 2026 de l'OTCC.

#### FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2026 traduit une volonté affirmée de maîtrise des charges, avec une évolution globalement contenue des dépenses, malgré un contexte inflationniste encore présent.

Les charges à caractère général (chapitre 011) enregistrent une baisse significative : 1 100 k€ contre 1 400 k€, résultant d'un effort de rationalisation des prestations externes, des frais de communication, de déplacements et d'achats, tout en maintenant les moyens nécessaires à l'activité et à la visibilité de l'Office.

Les charges de personnel (chapitre 012) évoluent de manière mesurée et maîtrisée, intégrant les effets réglementaires (revalorisation du point d'indice, ancienneté, évolution des cotisations), sans remise en cause de l'équilibre global du budget.

#### INVESTISSEMENT

Les investissements prévus pour 2026 s'inscrivent dans une stratégie de modernisation et de rationalisation des outils, visant à optimiser la gestion commerciale et opérationnelle de l'Office du Tourisme.

Parmi ces projets :

- La fabrication de 5 kiosques.
- Acquisition de l'outil LabEvent (outil de gestion, facturation, planification commerciale). Cette dépense sera répartie de fait sur les budgets.
- Remplacement du logiciel de réservation des kiosques par la solution eSaison, pour un coût d'environ 2 000 €, dans le but d'assurer une gestion optimisée de cette activité. L'outil actuel est défaillant et génère des erreurs de réservations.

#### RECETTES

Les recettes de fonctionnement du BP 2026 traduisent une dynamique commerciale à renforcer, portée notamment par la progression attendue des ventes de prestations touristiques, du tourisme

d'affaires et des activités de visites, ainsi que par le maintien d'un niveau soutenu de ventes en boutiques.

Cette orientation confirme la volonté de l'Office de consolider son modèle économique, en développant ses ressources propres et en limitant le recours aux subventions de fonctionnement 581 k€ contre 1 092 k€ en 2024, tout en sécurisant les équilibres budgétaires.

La taxe de séjour demeure un levier structurant du financement de l'activité touristique, contribuant au soutien des actions de promotion et de développement, pour 2026 nous prévoyons une augmentation de 6%.

**BUDGET 2026 SYNTHÈSE OTCC**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025	Prévisionnel 2026
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 405 869	1 102 238
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 050 776	2 124 496
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	140 000	140 000
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	955	2 719
	66	CHARGES FINANCIERES	-	-
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 818	5 000
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	44 623	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 390	151 013	
		<b>3 751 432</b>	<b>3 525 466</b>	
INVESTISSEMENT				
Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025	Prévisionnel 2026	
01	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	151 677		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 225	21 584	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 027	100 570	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 859	73 859	
		<b>237 788</b>	<b>196 013</b>	

RECETTES	FONCTIONNEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025	Prévisionnel 2026
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	666 132	
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	108 429	94 506
	70	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 109 178	1 092 000
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	366 438	777 301
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 414 006	1 482 800
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 313	5 000
	042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 859	73 859
		<b>3 776 354</b>	<b>3 525 466</b>	
INVESTISSEMENT				
Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025	Prévisionnel 2026	
01	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	392 792,50	45 000,00	
10	DOTATIONS, RESERVES	151 676,85	-	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	-	-	
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 389,74	151 012,74	
		<b>650 859</b>	<b>196 013</b>	

*Budget primitif en annexe.*

**Il est demandé au Comité de Direction de voter le Budget Prévisionnel 2026 de l'OTCC tel que présenté.**

Monsieur DELAGOUTTIERE informe que le budget 2026 de l'OTCC s'élève à 3 721 478€. Le budget a été élaboré dans un objectif d'équilibre, grâce à une politique volontaire de maîtrise de dépenses et de développement des recettes. Cette approche s'inscrit dans le prolongement de la politique de rigueur budgétaire mise en place. Pour y parvenir, trois leviers stratégiques ont été identifiés :

- Stimuler la dynamique commerciale afin d'améliorer la performance et renforcer la visibilité.
- Optimiser les coûts de fonctionnement pour garantir la pérennité des actions engagées.
- Diversifier les sources de revenus.

La diminution des charges à caractère général s'explique en raison de la baisse des achats de prestations, des frais de petits entretiens, de la mise à disposition du personnel ainsi que l'absence d'un événement tel que Voiles de Légende qui avait nécessité un achat conséquent de marchandises en 2025. De même, elle rappelle que, dans le travail préparatoire, un effort a été demandé sur la partie communication et déplacements.

Monsieur Jean BODART s'interroge sur la diminution du recours aux contrats à durée déterminée (CDD) durant la saison estivale à l'origine d'une baisse des charges de personnel. Madame TALEUX-GRISOT précise que cette évolution résulte d'une réflexion sur l'optimisation des ouvertures des points d'accueil et une utilisation plus encadrée de l'annualisation du temps de travail, prévue par la convention collective des Offices de Tourisme. Ce dispositif, destiné à optimiser les charges de personnel, permet de lisser le temps de travail en fonction de la saisonnalité de l'activité.

Madame la Présidente indique par ailleurs que la baisse des subventions versées par la Communauté Urbaine de Dunkerque est directement liée à l'évolution du produit de la taxe de séjour perçue par l'EPIC. Le montant de la subvention est ajusté en fonction de cette perception, afin de maintenir un équilibre financier dans les versements alloués à l'EPIC OTCC.

Monsieur PIETERS ajoute que les recettes concernant la taxe de séjour sont purement prévisionnelles avec un décalage de perception rendant complexe l'estimation de la subvention. Pour rappel, certaines taxes sont perçues très tardivement, par exemple, la perception de taxes de 2024 au mois de décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité, le Comité de Direction :**

- **Adopte le budget primitif 2026 de l'EPIC OTCC, arrêté en dépenses et en recettes conformément au document comptable annexé.**

**13 VOIX POUR**

Séance du Comité de Direction N° 2 du 04 février 2026

---

## DELIBERATION N° 2

### Budget Prévisionnel 2026 du Palais des Congrès Le Kursaal (budget annexe)

Madame la Présidente présente au Comité de Direction le budget annexe prévisionnel 2026 du Palais des Congrès Le Kursaal.

#### FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2026 traduit une volonté forte de maîtrise des charges tout en garantissant la continuité et la qualité de l'activité du Kursaal.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont globalement stabilisées par rapport au budget 2025 (≈ 1,64 M€), avec une attention particulière portée aux postes sensibles (énergie, maintenance, assurances), tout en maintenant les moyens nécessaires à l'exploitation des événements.

Les dépenses liées aux prestations refacturées (événementiel, sécurité, régie...) sont directement corrélées à l'activité, traduisant une logique de pilotage au plus juste en fonction du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont contenues (≈ 1,04 M€), intégrant uniquement les évolutions réglementaires et indiciaires (point d'indice, ancienneté), sans création de structure lourde.

Le budget 2026 intègre une politique financière prudente, avec la constitution de provisions (retraites, CET, congés payés), renforçant la soutenabilité à moyen terme.

L'effort de gestion permet de dégager un virement à la section d'investissement, traduisant une capacité d'autofinancement.

#### INVESTISSEMENT

La dynamique d'investissement est axée sur la montée en gamme des équipements et la valorisation de l'image :

- Modernisation Numérique (2026) : Une refonte du site internet est nécessaire. Le site actuel n'est pas suffisamment opérationnel et ne donne pas une image moderne et dynamique de la structure, d'autant plus compte tenu des investissements portés par la collectivité pour les nouveaux gradins. Il nous faut une vitrine à la hauteur des objectifs et des enjeux actuels.
- Acquisition de l'outil LabEvent

- Sécurité et Pérennité : Des études conjointes avec les services de la CUD seront menées à moyen et long terme afin de chiffrer et planifier les projets relatifs à la vidéosurveillance et à la sécurité, deux volets essentiels pour assurer la conformité et la pérennité des installations.
- Équipements Techniques : Des investissements ciblés sont prévus :
  - Salle Jean Bart : Modernisation du matériel de sonorisation et d'éclairage pour renforcer l'attractivité de la salle.
  - Salle Europe : Conduite d'une étude préalable relative à l'installation éventuel d'un pont scénique.
- Aménagement : Investissements mobiliers de moindre ampleur sont également prévus en 2026 pour renouveler et adapter le mobilier.

## RECETTES

Le BP 2026 affirme une stratégie claire de développement du chiffre d'affaires, fondée sur la montée en puissance de l'activité du site.

Les produits des services et prestations sont portés à 2,1 M€, en progression par rapport à 2025, traduisant l'ambition de renforcer l'activité MICE, spectacles et événements.

Cette évolution repose sur une meilleure valorisation commerciale du Kursaal et un objectif d'optimisation du taux d'occupation.

Les subventions d'exploitation sont ajustées à un niveau réaliste, en lien avec les compensations liées aux grands événements (Bonne Aventure, bals, etc.).

Les produits exceptionnels et indemnités sont intégrés avec prudence, sans surévaluation.

**BUDGET 2026 SYNTHÈSE KURSAAL**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	357 123	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 642 813	1 637 981
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 059 334	1 044 677
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	563 838	239 500
	66	CHARGES FINANCIERES	-	-
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 805	5 000
	68	DOTATION AUX PROVISIONS	-	-
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	71 791
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 350	78 760	
		<b>3 654 264</b>	<b>3 077 709</b>	
INVESTISSEMENT				
Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026	
01	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	10 350		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	32 051	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 937	58 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	
		<b>32 286</b>	<b>90 551</b>	

RECETTES	FONCTIONNEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 552	-
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	1 951 949	2 100 000
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 031 593	972 709
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	329 507	-
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	5 000
			<b>3 327 602</b>	<b>3 077 709</b>
	INVESTISSEMENT			
Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026	
10	DOTATIONS, RESERVES	-	-	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	
16	EMPRUNTS	10 000	-	
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	-	71 791	
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 350	18 760	
		<b>27 350</b>	<b>90 551</b>	

Document en annexe

**Il est demandé aux membres du Comité de Direction de voter le budget annexe 2026 du Palais des Congrès Le Kursaal tel que présenté.**

*Monsieur David Delagouttière informe que le budget 2026 du Kursaal s'élève à 3 168 260€. Le Kursaal vise un développement commercial renforcé et une gestion rationalisée, avec un objectif de 2,1 millions d'euros de produits de prestations de services, grâce à la mutualisation des équipes commerciales avec l'Office du Tourisme.*

*La stratégie repose sur :*

- *Optimisation des synergies commerciales pour mieux valoriser l'accueil et les offres événementielles.*
- *Maîtrise stricte des coûts via un pilotage rigoureux et une planification précise.*
- *Recherche d'efficience pour renforcer compétitivité et rentabilité.*

*Malgré une hausse de l'investissement en 2026, le fonctionnement représente 97% du budget.*

*Monsieur DELAGOUTTIÈRE rappelle que tout investissement a pour optique d'augmenter l'attractivité du Kursaal et/ou de générer des recettes en refacturant ces investissements aux clients.*

*Madame Anne-Sophie BENOIT indique que des recettes complémentaires auraient pu être intégrées au budget prévisionnel du Palais des Congrès Le Kursaal. En effet, l'Association du Palais des Congrès devrait être dissoute au cours de l'année 2026. À ce titre, le budget annexe de l'EPIC OTCC Le Kursaal pourrait bénéficier d'un boni estimé à environ 140 000 €. Toutefois, cette évolution n'a pas été intégrée au budget, en l'absence de documents comptables probants transmis par l'expert-comptable en charge du dossier. Par ailleurs, certaines recettes relevant de l'EPIC auraient été perçues par l'Association ; les modalités de leur reversement à l'EPIC restent à ce jour à définir.*

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité, le Comité de Direction :**

- **Adopte le budget primitif 2026 du Kursaal (budget annexe), arrêté en dépenses et en recettes conformément au document comptable annexé.**

**13 VOIX POUR**

Séance du Comité de Direction N° 2 du 04 février 2026

---

## DELIBERATION N° 3

### Tarification du système de vouchers

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il convient de définir la tarification des vouchers de l'OTCC et du Palais des Congrès – Le Kursaal.

#### **Le processus**

Le système de *vouchers* permet aux participants d'événements professionnels ou de formations accueillis sur le territoire de régler leurs repas grâce à des coupons d'une valeur prédéfinie, acceptés par un réseau de restaurateurs partenaires. L'Office agit comme intermédiaire: il centralise les commandes, règle directement les restaurateurs sur présentation des *vouchers*, puis refacture les clients en y intégrant des frais de gestion.

#### **Les bénéficiaires**

Ce dispositif simplifie l'organisation logistique des séjours professionnels tout en dynamisant l'économie locale. Les participants bénéficient d'un service clé en main, et les restaurateurs partenaires profitent d'une clientèle garantie, d'un volume de fréquentation régulier et d'une gestion administrative allégée grâce à l'intervention de l'Office.

#### **Le rôle de l'Office**

L'Office assure la mise en relation, le suivi comptable et la coordination entre les différents acteurs. Il garantit la fluidité du dispositif et la fiabilité des règlements auprès des restaurateurs, renforçant ainsi la confiance et la fidélité des partenaires locaux.

#### **Proposition de tarification**

Les frais de gestion liés à l'émission et au suivi des *vouchers* sont fixés dans un barème variable entre 1€ et 5€. Ce tarif pourra être appliqué en fonction de la nature et du volume de l'opération concernée. Une convention sera établie pour chaque partenariat.

Madame la Présidente propose d'appliquer ces tarifs aux nouveaux dossiers à compter du 1er février 2026.

**Il est demandé au Comité de Direction de valider la tarification des vouchers de l'OTCC et du Palais des congrès susmentionnées.**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité, le Comité de Direction :**

- **Valide la tarification des vouchers de l'OTCC et du Palais des Congrès Le Kursaal comme stipulé ci-dessus.**

**13 VOIX POUR**

Séance du Comité de Direction  
EPIC OTCC Palais des Congrès Le Kursaal de Dunkerque  
Du 04 février 2026

---

## INFORMATION

### Marchés publics – kiosques de Dunkerque-Malo et Bray-Dunes

#### GESTION

L'OTCC fait appel à un prestataire pour la gestion des kiosques, en particulier, mais de manière non exhaustive, pour les prestations suivantes : le montage, démontage, nettoyage, stockage, entretien et création de cabines pour les plages de Dunkerque-Malo (195) et Bray-Dunes (8). Ce besoin nécessite de passer par un marché public porté à hauteur de 215 000€ sur deux ans. Celui en cours se terminant au 06 avril 2026 auprès du CETIDE, un nouveau marché a été lancé.

- Nouveau marché public lancé le 23 décembre 2025
- Clôture le vendredi 23 janvier 2026
- 16 retraits dont 13 anonymes ; 1 dossier de candidature reçu : CETIDE, prestataire historique de la gestion des kiosques
- Rapport d'analyse de la candidature en cours de finalisation avec le service de la CUD : notation satisfaisante à l'encontre du CETIDE
- Notification prévue à destination du CETIDE pour une date de prise d'effet du marché au 07 avril 2026, date de fin du marché public actuel

#### INFORMATION SAISON 2026

- Pour mémoire, à chaque fin de saison un état des lieux est effectué avec le prestataire lors du démontage des kiosques
- L'état de détérioration des séries le plus anciennes Les Bouées (20) et Les crayons (30) avait été constaté mutuellement par le CETIDE et l'OTCC
- Dès novembre, des devis avaient été demandé pour estimer les coûts de construction de nouveaux kiosques
- De ce fait, un premier investissement de 5 nouveaux kiosques a été validé en CODIR
- Le 12/01/2026, lors de la préparation du montage, le CETIDE a fait parvenir un mail, indiquant une dégradation accélérée par les conditions hivernales sur la série Les Bouées (20), seuls 3 kiosques peuvent être montés
- Au vu des coûts de construction, pour la saison 2026, le choix a été fait de ne maintenir que 8 kiosques sur les 20 (les 3 encore en état et les 5 en construction)
- Le plan pluriannuel d'investissement déjà initié est revu et nécessitera un nouveau marché public pour la construction de kiosques. Le projet sera présenté au CODIR pour un arbitrage futur.

*Aucune observation n'est formulée.*

Plus aucune question n'étant posée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité de Direction se termine à 11h50.